



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 3 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 29 juin 2022 à 19h.

A la salle de la Maison de Ville à Villeneuve

Présidence : M. Robert Conrad

Sont présents : A l'appel :

21 membres présents sur 28 conseillères et conseillers

Pour le CODIR :

M. Olivier Narbel, Président, Mme Aurélie Tulot, MM. Pierre-Alain Karlen, Fabio Lecci, Marcel Reschteiner

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Démissions-Assermentations
4. Adoption procès-verbal de la séance du 6 avril 2022
5. Communications du bureau
6. Rapport et vote du préavis suivant :
 - 6.1 Préavis No 1/2022, relatif aux comptes 2021
7. Elections statutaires :
 - Président
 - Vice-Président
 - Scrutateurs
 - COGEF
8. Communications du CODIR
9. Divers

M. Robert Conrad, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, présidé par M. Olivier Narbel Président du CODIR et les 4 conseillers Municipaux.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 21 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Florent Brandani, Julien Cattin, Antoinette Dapples-Dünner, Yves Dubuis, Pierre-Henri Légeret

Non excusés : --

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 23 membres avec le Président, soit 23 votes à main levée et 24 votes à bulletin secret.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté

3. Démissions – Assermentations

M. Robert Conrad annonce la démission de Mme Annick Morier-Genoud et procède à l'assermentation de Mme Aurore Seydoux et de M. Arber Jagoda, les deux du Conseil Communal de Villeneuve. M. Jagoda remplace Mme Ruffieux dont la démission a été annoncée lors du précédent Conseil.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022

Le procès-verbal du 6 avril 2022 est adopté par 23 oui, -- non et -- abstention, tel que présenté

5. Communication du bureau

Le Président transmet plusieurs informations :

- Après la séance il y aura un petit apéritif et ensuite les personnes qui le désirent peuvent aller à la fête des écoles qui se déroule dans la cour du collège Lac.
- Le règlement du Conseil Intercommunal est distribué aux conseillères et conseillers ainsi qu'au CODIR
- Le président déclare avoir eu beaucoup de plaisir de présider cette nouvelle association et remercie l'assemblée et le CODIR pour les bons rapports entretenus depuis bientôt 2 ans.

6. Rapport et vote du préavis suivant :

6.1 Préavis No 1/2022, relatif aux comptes 2021

- Mme Muriel Auberson, présidente et rapporteuse, donne un résumé du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.
- La discussion est ouverte aux questions
- La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.
- Le préavis est accepté à 23 oui à 0 non et 0 abstention, le préavis est accepté à l'unanimité

7. Elections statutaires

En préambule aux élections statutaires, M. Robert Conrad rappelle la teneur du mail envoyé à tous le 21 juin dernier :

« Concernant la présidence, il semblerait normal que Dominique Weber, vice-président soit présenté pour la présidence. Ce qui m'amène à vous proposer, à l'instar de ce qui se fait à EPUDEHL, un tournus par ordre alphabétique des communes.

Nous aurions donc Rennaz (Weber), ensuite Roche, on saute Villeneuve pour ce premier tournus puisque j'ai déjà fonctionné deux ans, Chessel et Noville. Puis à nouveau Rennaz, Roche, Villeneuve cette fois, Chessel et Noville.

Si vous êtes d'accord avec cette idée et sans contre-propositions, il appartient à la délégation de Roche de désigner un·e vice-président·e.

Le ou la président·e peut par ailleurs être le·la municipal·e de la délégation fixe, puisque Chessel et Rennaz, avec trois délégués, dont le municipal, pourraient avoir de la peine à trouver quelqu'un. »

L'assemblée ne s'oppose pas à cette proposition et procède aux élections suivantes :

- **Président 2022-2023** : M. Dominique Weber commune de Rennaz est élu avec 22 voix et une abstention
- **Vice-Président 2022-2023** : M. Thierry Grandchamp commune de Roche est élu à l'unanimité



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **Scrutateurs 2022-2023** : Mme Tatiana Dufaux commune de Noville et M. Julien Oppliger commune de Villeneuve sont élus à l'unanimité.
- **COGEF 2022-2023** : Le Président explique que bien que le règlement ne le stipule pas expressément, il est dans l'esprit dudit texte que les cinq membres de la COGEF soient les représentants des cinq communes membres. En revanche, il est prévu une rotation d'un membre par année selon un tournus (non défini). Considérant la nouveauté de l'association et le premier exercice complet effectué, en dérogation au règlement et afin de conserver les compétences en place, le Président propose de garder une année encore les mêmes personnes. L'assemblée ne s'opposant pas à cette proposition, il est procédé à la réélection à l'unanimité des conseillers suivants :

Mme Muriel Auberson, commune de Noville, M. Pascal Aeberhard, commune de Chessel, M. Mark Brissat, commune de Roche, M. Sunil Khurdi commune de Rennaz, M. Jean-Daniel Zufferey, commune de Villeneuve.

8. Communications du CODIR

M. Narbel prend la parole :

- Mme Warpelin est enceinte, Mme Teixeira va augmenter son pourcentage. Le CODIR va rechercher une nouvelle secrétaire
- Démission de Nathalie Dupertuis, secrétaire du CODIR à la fin de décembre 2022 mais elle peut partir avant. Le CODIR recherche une nouvelle secrétaire.
- Scolaires : il manquera trois classes à l'entrée d'août 2022-2023. Il y a l'arrivée de vingt-cinq Ukrainiens. Le CODIR est à la recherche de solutions.
- Les projections d'élèves sont déjà dépassées.
- L'objectif aujourd'hui est de construire des locaux adaptés pour que l'enseignement soit dispensé dans des conditions normales.

9. Divers

-

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie la commune de Villeneuve pour le vin d'honneur ainsi que toutes les personnes présentes et lève la séance à 19h.21.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président
Robert Conrad

La Secrétaire
Corinne Rey

Rennaz, le 7 juillet 2022